



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs

6 juin 2014 de 14H30 à 16H30

Préfecture du Nord – salle Erignac

1. Synthèse de la démarche de renouvellement des membres de la CDRNM
2. Tour de table des nouveaux membres de la commission et de leurs principales actions dans le domaine des risques naturels
3. Lettre d'information de la DDTM Nord sur les risques naturels, technologiques et miniers
4. Avancées des études et des plans de prévention des risques
5. Méthodologie et calendriers arrêtés pour la définition des stratégies locales de gestion des risques dans le cadre de la directive inondation
6. Questions diverses

1. Nouvelle composition de la CDRNM

La synthèse de la démarche de renouvellement des membres de la CDRNM

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DU NORD

1. Nouvelle composition de la CDRNM

Articles R 565-5 et 6 du code de l'environnement :

- La CDRNM est présidée par le Préfet et comprend 3 collèges en nombre égal :

1er collège : Représentants des administrations et EPE intéressés

2ème collège : Représentants des organisations professionnelles, des organismes consulaires, associations et personnes qualifiées

3ème collège : Représentants élus des collectivités territoriales, des EPCI et EPTB

- Les membres de la CDRNM sont désignés par arrêté préfectoral pour une durée de trois ans renouvelable.

Dans le Nord, l'arrêté du 25 novembre 2010 a instauré la CDRNM et en a fixé la composition.

L'arrêté du 22 novembre 2013 a prorogé la durée de validité du mandat des membres jusqu'au 30 juin 2014.

Le nouvel arrêté a été signé le 22 avril 2014.

1. Nouvelle composition de la CDRNM

En 2013, la DDTM a engagé une réflexion sur le fonctionnement et la composition de la commission (envoi d'un questionnaire).

CDRNM du 10/10/2013 : Synthèse de la démarche, propositions et vote pour les 1er et 2ème collèges

Propositions : 3 collèges de 14 membres

1er collège :

- retirer à leur demande la DDCS et la DRAAF
- associer l'INERIS, LE CEREMA, l'ONEMA, le SIRACED-PC

2ème collège :

- retirer l'UFC et le représentant des salariés
- associer l'ULCO, l'IRSTEA, l'AFPCN et le CAUE

3ème collège :

reporter à début 2014 le renouvellement du 3ème collège (réforme des intercommunalités)

1. Nouvelle composition de la CDRNM

05/11/13 : envoi d'une proposition aux nouveaux membres pressentis : tous sont d'accord pour intégrer la commission, sauf l'IRSTEA qui accepte d'intervenir ponctuellement sur des thématiques qui lui sont propres

14/03/14 : envoi aux membres de nouvelles propositions pour les 2ème et 3ème collèges

2ème collège :

- associer l'ENSAPL

3ème collège :

- associer le PNR Avesnois, le PNR Scarpe Escaut, le PMCO

1. Nouvelle composition de la CDRNM

04/04/2014 : les propositions sont entérinées

22/04/2014 : arrêté préfectoral fixant la nouvelle composition et abrogeant les arrêtés des 25/11/10 et 22/11/13

23/04/2014 : notification aux membres actuels de l'arrêté et du décret n°2006-672 fixant, au chapitre III, les modalités de fonctionnement de la commission (2 réunions par an)

06/06/14 : installation de la commission dans sa nouvelle composition

2. Les nouveaux membres de la CDRNM

Tour de table des nouveaux membres de la commission et de leurs principales actions dans le domaine des risques naturels

- SIRACED-PC
- INERIS
- Université Côte d'Opale
- AFPCN
- PNR Avesnois
- PMCO
- CEREMA
- ONEMA
- ENSAPL
- CAUE
- PNR Scarpe Escaut

3. La lettre d'information

La lettre d'information sur les risques naturels technologiques et miniers

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DU NORD

3. La lettre d'information

En février 2014, la DDTM Nord a publié sa première lettre d'information électronique sur les risques naturels, technologiques et miniers.

L'objectif est de mieux faire connaître les actions de l'État et des multiples acteurs dans ce domaine, en sollicitant tous les partenaires travaillant sur la thématique des risques.

La lettre est consultable sur le site des services de l'État à l'adresse suivante :

<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Lettre-d-information-sur-les-risques>

Elle paraîtra chaque trimestre.

Le second numéro est en voie d'achèvement.

Actualités des études et des plans de prévention des risques naturels

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DU NORD

4.1 Actualités – les études multirisques

Études de caractérisation des risques naturels menées dans les arrondissements d'Avesnes et de Valenciennes

La 2ème phase, en cours d'achèvement, consiste à :

- compléter les connaissances par des investigations de terrain (approche géomorphologique)
- hiérarchiser la sensibilité des bassins versants au risque ruissellement
- réaliser des cartes de synthèse des risques sur les communes sensibles au ruissellement/débordement et non couvertes par un PPRi approuvé ou en cours.

La 3ème phase consistera à orienter l'urbanisation des communes en dehors des zones de risque : repérage des secteurs à préserver d'une urbanisation future

4.2 Actualités – AMO Cavités

AMO pour la rédaction d'un cahier des charges « type » permettant le lancement d'une étude de réduction du risque lié à la présence d'une cavité souterraine

Rappel des objectifs :

- proposer un cahier des charges type pour les différentes missions utiles dans ce contexte (diagnostic préliminaire, investigations, surveillance, traitement par différentes méthodes d'intervention) à destination des maires
- illustrer l'usage de ces documents sur des cas de figure du département, étudiés en 2013 (cavités souterraines de Marly et la Sentinelle)

Forme visée :

- un classeur de documents techniques opérationnels, commentés et facilitant la prise en main par les services techniques des collectivités

Documents en cours de finalisation avant relecture par un comité composé de services de l'Etat et de collectivités en vue d'une diffusion prévue à partir de l'automne 2014

Les PPR approuvés

Dans le Nord, neuf Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) ont été approuvés totalisant 128 communes.

Il s’agit :

- des PPR mouvements de terrain :

PER de Lille : 11 communes (approbation: de 1988 à 1994)

PPRMT du Valenciennois : 5 communes (approbation : 21/01/2008)

Le PPRMT du Valenciennois a été modifié en 2013 sur la commune de Valenciennes, suite au comblement de cavités souterraines entrepris par la ville de Valenciennes.

4.3 Actualités PPR – Point d'avancement

- des PPR inondation (PPRi) par débordement de cours d'eau :

PERI de la Sambre : 17 communes (approbation de 1991 à 1997)

PPRi de la Lys aval : 11 communes dans le Nord (approbation : 21/07/2005)

PPRi de l'Yser : 27 communes (approbation : 28/12/2007)

PPRi de La Solre : 16 communes (approbation : 29/02/2008)

PPRI de l'Helpe Mineure : 16 communes dans le Nord
(approbation : 18/12/2009)

PPRi de l'Helpe Majeure : 19 communes (approbation : 12/11/12)

- du PPR inondation (PPRi) par ruissellement des eaux pluviales :

PPRi de Wahagnies/Ostricourt : 6 communes (approbation : 21/01/2008)

Les PPRN en cours d'élaboration

Sept PPRN totalisant 151 communes sont en cours d'élaboration.

Il s'agit :

- de quatre PPRi par débordement de cours d'eau :

PPRi de La Marque : 33 communes

PPRi de la Selle : 22 communes

PPRi de l'Aunelle Hogueau : 37 communes dont 7 intégrant l'aléa rupture de digues.

PPRi Ecaillon : 37 communes

- d'un PPRi par ruissellement des eaux pluviales :

PPRi au Nord Ouest de l'arrondissement de Lille : 11 communes

4.3 Actualités PPR – Point d'avancement

- de deux PPR Littoraux (PPRL) :

PPRL de Gravelines à Oyes-Plage : 2 communes (+ 5 dans le Pas de Calais)

PPRL de Dunkerque à Bray-Dunes : 9 communes

Un PPRi par débordement de cours d'eau et ruissellement des eaux pluviales sera lancé en septembre 2014 :

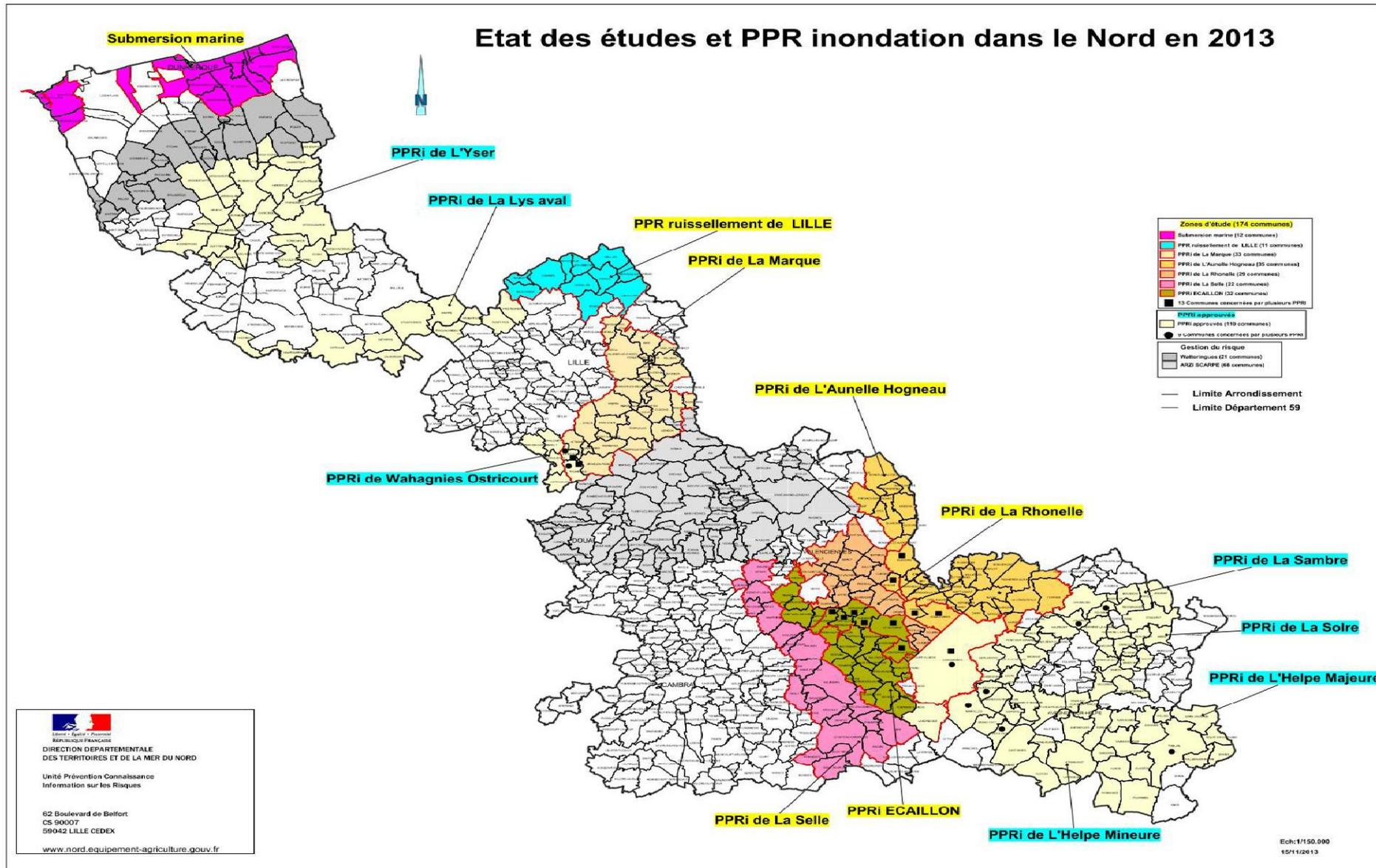
PPRi de la Rhonelle : 40 communes



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

4.3 Actualités PPR – Point d'avancement



4.3 Actualités PPR – Avancement des PPRN en cours

Avancement des PPRi en cours d'élaboration

Les PPRi « débordement de cours d'eau »

La Marque :

- Reprise de l'aléa et des Enjeux, du zonage réglementaire et du règlement suite aux remarques du Comité de Concertation de Décembre 2013

- Production de la note de présentation et du bilan de concertation

Concertation prévue en Juin 2014

Consultations officielles en Novembre 2014

L'Aunelle-Hogneau :

- Reprise de l'aléa débordement et rupture de digues, et des enjeux suite aux remarques du comité de concertation de Décembre 2013

- Production du zonage réglementaire et du règlement

Concertation prévue en Septembre 2014

4.3 Actualités PPR – Point d'avancement

Les PPRi « débordement de cours d'eau »

La Selle :

- Reprise de l'aléa de référence par des enquêtes de terrain, enjeux, objectifs de prévention et zonage réglementaire, action d'information du public

Concertation prévue en Juin 2014

L'Ecaillon :

- Reprise de l'aléa de référence et des enjeux suite aux remarques du comité de concertation de Décembre 2013
- Production du zonage réglementaire et objectifs de prévention

Concertation prévue en Septembre 2014

La Rhonelle : (débordement/ ruissellement)

- Lancement de la consultation pour le marché PPRi d'Avril à Juin 2014
- Démarrage des études : dernier trimestre 2014

Les PPRi « ruissellement »

Le PPRi ruissellement Nord-Ouest de Lille :

en voie de finalisation :

- Détermination de l'aléa de référence
- Détermination des enjeux

Comité technique en juin 2014

Les PPR « littoraux »

Les PPR littoraux de Gravelines à Oye-Plage et de Dunkerque à Bray-Dunes :

- Études relatives à la méthode de définition des enjeux : démarrage en juillet 2013 et propositions de méthodes soumises aux Cotec en décembre
- Entretiens individuels sur les 1ères cartes d'occupation du sol en avril-mai, consultation des comités techniques et concertation en juin et septembre

5. Elaboration des stratégies locales

Directive Inondation Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation(SLGRI)

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER
DU NORD

5. Elaboration des stratégies locales

La directive inondation :

Son objectif est de réduire les conséquences négatives des inondations via des plans de gestion qui doivent être mis en place d'ici décembre 2015.

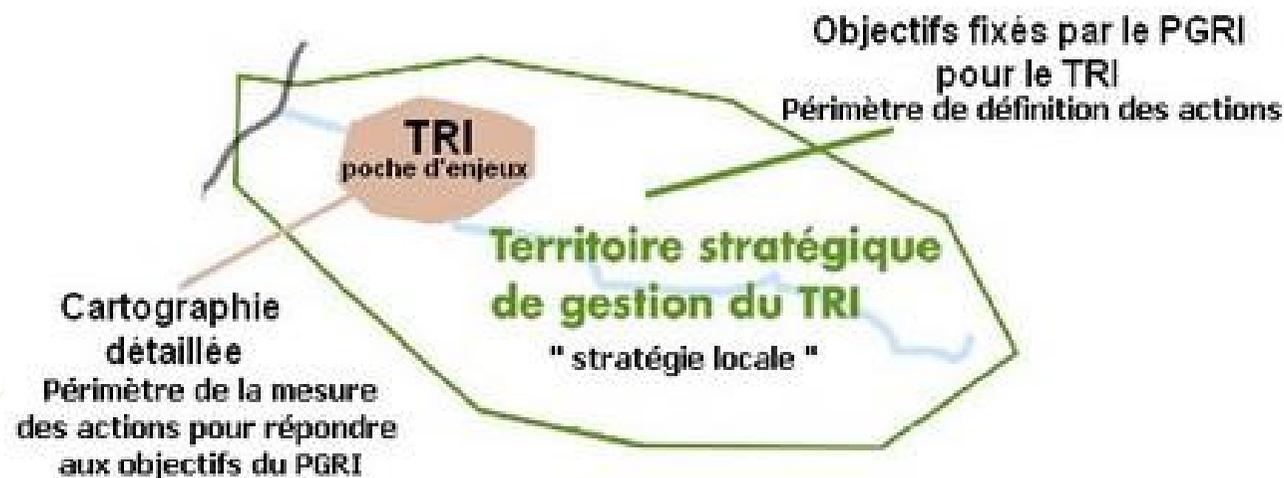
EPRI – Évaluation préliminaire des risques d'inondation

TRI – Territoires à risque important d'inondation

- sélection des territoires
- cartographies

PGRI – Plan de gestion des risques d'inondation

- délimitation des stratégies locales portées par les collectivités



5. Elaboration des stratégies locales

Echéances



5. Elaboration des stratégies locales

La «stratégie locale», est une déclinaison à l'échelle appropriée de :

la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI)

du Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI)

Son élaboration est co-pilotée par une structure porteuse représentant le territoire et les services de l'Etat.

Elle mobilisera l'ensemble des parties prenantes concernées (collectivités, SCOT etc.) (art L566-8 du CE)

5. Elaboration des stratégies locales

Les Territoires à Risque Important (TRI)

TRI Douai

TRI Dunkerque

TRI Lille

TRI Maubeuge

TRI Valenciennes

Structure Porteuse

SM du PNR Scarpe
Escaut

PMCO

DT de Lille (DDTM)

SM du PNR
Avesnois

SM SAGE Escaut

5. Elaboration des stratégies locales

Son contenu : (art. R566-16 du CE)

La synthèse de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation dans son périmètre

Les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le ou les TRI inclus dans son périmètre

Les objectifs fixés par le PGRI pour le ou les TRI inclus dans son périmètre

Les dispositions à l'échelle de son périmètre pour atteindre ces objectifs, abordant notamment les volets :

- Prévention des inondations
- Surveillance, prévision et information sur les phénomènes d'inondation
- Réduction de la vulnérabilité des territoires face au risques d'inondation
- Information préventive, éducation, résilience et conscience du risque

La stratégie doit s'appuyer sur un diagnostic du territoire à mener au préalable

5. Elaboration des stratégies locales

Sa portée juridique :

Les stratégies locales de gestion des risques d'inondation n'ont pas de portée juridique directe.

Mais le PGRI, en intégrant une synthèse de ces stratégies, peut permettre de donner une portée juridique à des dispositions des stratégies locales qui y seraient ainsi intégrées (articles L.566-7 et L.562-1 du CE).

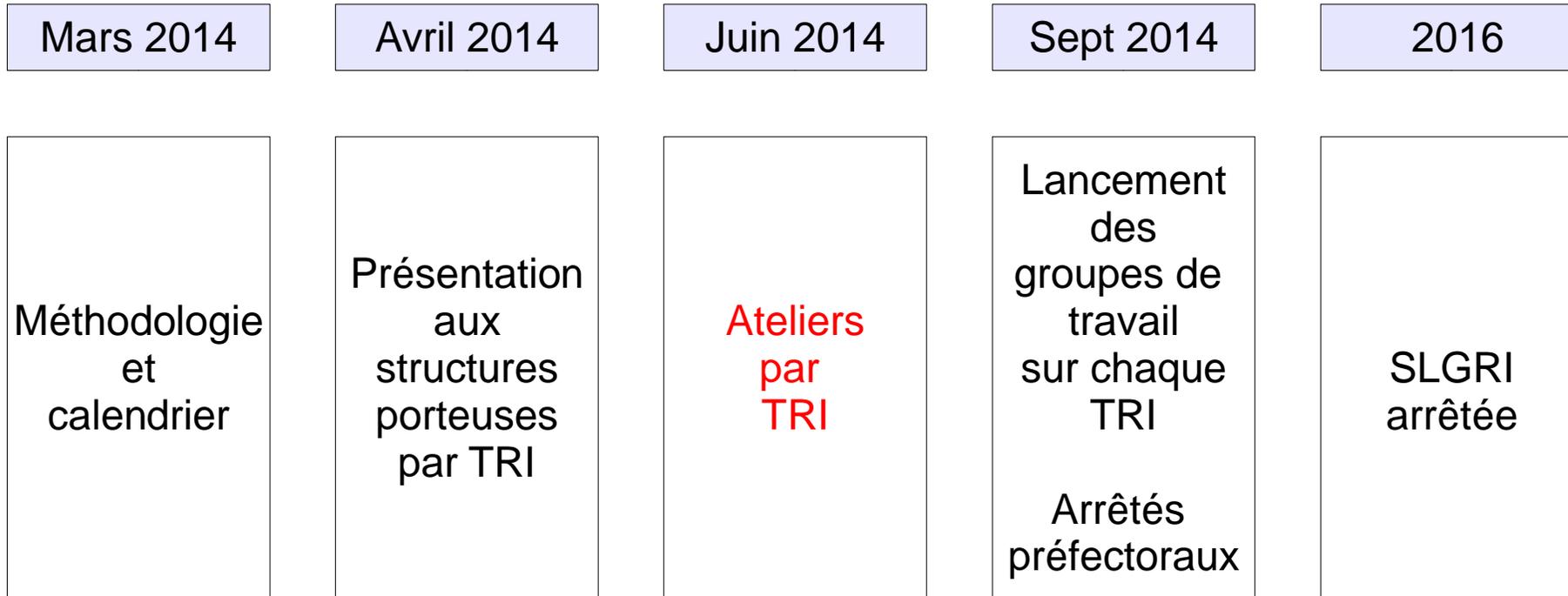
5. Elaboration des stratégies locales

Principes méthodologiques :

Volonté de définir **une méthodologie** composée d'un socle commun permettant une territorialisation par TRI pour atteindre les premiers objectifs fixés par la directive inondation :

- arrêter le périmètre, les objectifs prioritaires et les délais de réalisation de la SLGRI (arrêté du préfet coordonnateur de bassin)
- arrêter la liste des parties prenantes et la composition du comité de pilotage (arrêté du Préfet du Nord)

5. Elaboration des stratégies locales



L'échéance pour l'élaboration des stratégies locales n'est pas fixée réglementairement mais il conviendra de veiller à ce que ces stratégies soient arrêtées autant que possible d'ici fin 2016. (Circulaire du 14 août 2013)

Proposition : Juin 2016 pour tenir compte des délais de consultation

5. Elaboration des stratégies locales

Présentation de la méthodologie aux structures porteuses :

TRI de Lille : 12 mars

TRI de Douai : 4 avril

TRI de Maubeuge : 7 avril

TRI de Valenciennes : 9 avril

TRI de Dunkerque : 30 avril

Objectifs atteints :

- Accord sur la méthodologie
- Préparation des ateliers de juin 2014 associant les partenaires compétents dans la thématique concernée :

Les intercommunalités, les SCOT et agence d'urbanisme, les syndicats et toute autre entité locale ayant compétences dans la gestion des inondations, la chambre d'agriculture, l'agence de l'eau, VNF

Les objectifs de l'atelier de juin 2014

A°) Arrêter les éléments ci-dessous :

Devant faire l'objet d'un arrêté préfectoral du Préfet de département

- 1°) la liste des parties prenantes
- 2°) la composition du Comité de pilotage

Devant faire l'objet d'un arrêté préfectoral Préfet Coordonnateur de Bassin

- 3°) le délai de réalisation de la SLGRI
- 4°) le périmètre des SLGRI et ses objectifs

B°) Arrêter les groupes de travail pour la rédaction future de la stratégie locale

Particularité : Le TRI de Dunkerque est inclus dans le périmètre du PAPI du Delta de l'Aa. La SLGRI fait partie intégrante de la stratégie de gestion des risques qui sera définie dans le cadre du PAPI.

5. Elaboration des stratégies locales

Les groupes de travail, au nombre de 6, ont été définis par rapport :

- aux orientations stratégiques de la SNGRI
- aux axes stratégiques des PAPI

et dans la volonté d'atteindre les objectifs généraux intégrés dans le PGRI

Pour chaque territoire, il s'agira de sélectionner et de prioriser les groupes qui permettront d'atteindre les objectifs de la SLGRI

5. Elaboration des stratégies locales

Les 6 groupes de travail qui seront co-animés par la structure porteuse et la DDTM ont pour thématique :

- la réduction de la vulnérabilité des biens, des personnes, des réseaux et de l'activité économique
- la réduction de l'aléa
- l'aménagement du territoire
- l'information et développement de la culture du risque
- la gestion de crise
- les ouvrages hydrauliques

5. Elaboration des stratégies locales

Groupe de travail « la réduction de la vulnérabilité des biens, des personnes, des réseaux et de l'activité économique »

Mission : A partir d'un diagnostic actualisé, identification et priorisation des actions de protection qui permettront de réduire voire d'éviter les dégâts causés par les inondations, les ZEC à créer ou à préserver de toute urbanisation, les modalités d'acquisition des batardeaux par les particuliers

Groupe de travail « la réduction de l'aléa »

Mission : A partir d'un diagnostic actualisé, identification des études complémentaires ou nouvelles nécessaires pour conforter la connaissance de l'aléa (ex : actions à mettre en œuvre pour réduire les ruissellements urbains et agricoles dans une logique de solidarité amont aval

5. Elaboration des stratégies locales

Groupe de travail « l'aménagement du territoire »

Mission :

Identification, à partir d'un diagnostic du territoire, des communes qu'il conviendra d'accompagner et de sensibiliser, afin qu'elles puissent concevoir une stratégie de développement de leur territoire qui intègre la problématique du risque inondation

Identification des doctrines état et locales et ajustements, si nécessaires, pour faciliter l'application du R111-2 du code de l'urbanisme et l'intégration des risques dans les PLU et SCOT

5. Elaboration des stratégies locales

Groupe de travail « l'information et développement de la culture du risque »

Mission : A partir d'un diagnostic actualisé, identification :

- des moyens à développer pour garantir la diffusion de l'information et développer la culture du risque (réunions d'information, création d'un site internet...)
- des outils de diffusion de la connaissance ayant pour vocation de conserver la mémoire des événements à mettre en place (repères et échelles de crue...)
- des actions d'information et de sensibilisation à conduire auprès de la population, des écoles etc...
- des modalités de saisine et de collaboration des médias (presse...)

5. Elaboration des stratégies locales

Groupe de travail « la gestion de crise »

Mission : A partir d'un diagnostic actualisé, identification des communes devant élaborer ou revisiter leur DICRIM et PCS, les cours d'eau hors périmètre du réseau surveillé par le SPC et devant faire l'objet d'une surveillance particulière, des dispositifs d'alerte et de gestion à créer ou à conforter

Groupe de travail «les ouvrages hydrauliques »

Mission : A partir d'un diagnostic actualisé, identification des ouvrages nécessitant la réalisation d'une étude de danger, la mise en place d'un plan de gestion et d'entretien

5. Elaboration des stratégies locales

Juin 2014 : Ateliers Territoriaux selon le calendrier suivant et
Préparation des arrêtés préfectoraux :

18 juin : TRI de Douai

24 juin : TRI de Maubeuge

30 juin : TRI de Lille

4 juillet : TRI de Valenciennes

TRI de Dunkerque : en attente

Septembre 2014 :

- Signature des arrêtés préfectoraux
- Début des réunions des groupes de travail sur chaque TRI selon des modalités qui seront définies au cours de l'atelier territorial de juin



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUESTIONS DIVERSES



DDTM 59



Page 40



www.nord.gouv.fr